

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31 mars 2023  
 Date d'affichage : 31 mars 2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Présents : XX  
 Votants : XX  
 Dont pouvoir (s) : XX

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : XX.

Absents : XX

Pouvoirs de : XX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : XX

DECISION MODIFICATIVE n°1

Rapporteur : Monsieur ENJALBERT

La décision modificative s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

VU les articles L1612-12, L2121-14, L2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif voté lors de la séance 2 du 01/03/2023,

VU l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>					
11	6042	PRESTATION DE SERVICE	- €	2 779,70 €	
	6162	ASSURANCE	600,00 €	8 174,50 €	
		total ch 11		10 954,20 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
23		vrt investissement	5 318,78 €	2 000,00 €	
		total ch 23		2 000,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
65	65311	ind elus	28 000,00 €	3 800,00 €	
		total ch 65		3 800,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
68	6817	dotations amort depreciations et provision		8 245,80	
		TOTAL CH.68		8 245,80 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
		TOTAL DEPENSE		25 000,00 €	
		COMPENSER PAR LE CH 65 / 6542		- 25 000,00 €	
		TOTAL : BP+DM = NV BUDGET	720 274,15 €	- €	720 274,15 €

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>					
21	2138	AUTRES CONSTRUCTION	0	60 000,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
			transfert ch 041 prévu au BP 2023		
	21757	MATERIEL OUTILL TECHNIQUE	0	2 000,00 €	
		total ch21		2 000,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
041	2041512	SUBVENTION EQUIPEMENT	60 000,00 €	60 000,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
041	21538	AUTRES RESEAUX	- €	1 856,75 €	
041	2138	AUTRES INSTALLATIONS	- €	100 000,00 €	
		total ch 041		101 856,75 €	
<b>TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2023</b>			<b>1 205 063,43 €</b>	<b>103 856,75 €</b>	<b>1 308 920,18 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>					
021	21	VIREMENT de la section d'exploitation	5 318,78 €	2 000,00 €	
		total ch021		2 000,00 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
041	2115		- €	100 000,00 €	
041	21531		- €	1 856,75 €	
		total ch021		101 856,75 €	XX VOIX POUR, XX VOIX CONTRE, XX ABSENTION
<b>TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2023</b>			<b>1 205 063,43 €</b>	<b>103 856,75 €</b>	<b>1 308 920,18 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir voté par chapitre décide :

- D'adopter les décisions modificatives représentées dans les tableaux, ci-dessus, pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre. :

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :